



LE SYNDICALISTE MILITANT FO

XIX^{ème} CONGRES FÉDÉRAL
Du 07 au 09 juin 2012
RONCE LES BAINS (17)



N°3

CIRCULAIRE CUIRS & PEAUX

Le 02 Février 2012

Salaires 2012 :

Accord unanime pour la 2^{ème} année consécutive !

Après avoir brossé le contexte économique de l'année 2011 de cette branche, composée de 60 entreprises et 2000 salariés, où une fois n'est pas coutume, la Chambre Patronale a semblé satisfaite avec un carnet de commandes relativement plein pour 2012, cette dernière a rappelé qu'elle souhaitait s'inscrire dans la continuité de 2011 concernant l'accord sur les salaires minima qui avait recueilli l'aval des cinq Organisations Syndicales.

Après un tour de table où chaque Organisation Syndicale s'est exprimée sur ses revendications, **FORCE OUVRIÈRE** a tenu à rappeler que 2011 avait été une année particulièrement forte en inflation (+2,5%), d'où notre proposition d'augmentation des mini de 3,5% sur l'ensemble de la grille afin de maintenir une grille hiérarchisée.

Après une première proposition du patronat de l'ordre de 1,7% sur l'ensemble de la grille, de même que sur la valeur du point qui sert de référence pour le calcul des appointements des ETAM et Cadres, notre Organisation Syndicale a interpellé le patronat en lui rappelant que cette proposition initiale ne tenait même pas compte de l'évolution du SMIC (+2,4%).

De ce fait, et après une courte suspension de séance, une seconde proposition de l'ordre de **2,43% nous a été proposée sur l'ensemble des coefficients de même que sur la valeur du point (8,40 €) applicable au 1^{er} Janvier 2012, soit :**

OS1	(135)	9,27€ / h	x 151,67h	= 1 405,98€ / mois	Soit + 33,37€ / mois
OS2	(143)	9,40€ / h	x 151,67h	= 1 425,70€ / mois	Soit + 33,37€ / mois
OQ	(155)	9,76€ / h	x 151,67h	= 1 480,30€ / mois	Soit + 34,88€ / mois
OHQ	(170)	10,46€ / h	x 151,67h	= 1 586,47€ / mois	Soit + 37,92€ / mois

Valeur du point mensuel : 8,40€

Même si cette proposition ne répond que partiellement à notre demande, il nous a semblé opportun de valider cet accord qui est dans la continuité de celui de 2011, où les écarts en valeurs absolues sont maintenus.

De même, **une clause de révision est prévue si l'inflation venait à s'accroître au cours des prochains mois.**

Autres points abordés au cours de cette réunion, **l'examen prochain de la revalorisation des indemnités de départ en retraite et l'ouverture des négociations pour la mise en place d'une prévoyance dans la branche.**

Concernant ces deux derniers points, nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'état d'avancement de ces discussions.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE C.G.T.F.O.

ATOME CAOUTCHOUC CUIRS ET PEAUX CHIMIE PÉTROLE PLASTIQUES TEXTILES VERRE
60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 ☎ : 01 45 80 14 90 - 📠 : 01 45 80 08 03

Email : fedechimie_cgftfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgftfo.com>